

## NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

L'article 107 de la loi NOTRe modifie l'article L2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et comptes, prévoyant désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2025. Il respecte les grands principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre.

Il est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement regroupe les opérations de dépenses et de recettes qui intéressent la gestion courante des services, et qui de ce fait se renouvellent chaque année.
- La section d'investissement concerne les opérations qui accroissent ou diminuent le patrimoine de la collectivité.

Chaque section doit être équilibrée en dépenses et recettes, lesquelles sont classées par chapitre et par article (nature comptable).

Le budget communautaire est proposé par le Président et voté par le Conseil communautaire avant le 15 avril de l'exercice concerné, avant le 30 avril les années de renouvellement du conseil.

Le budget 2025 concrétise les orientations de la collectivité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires.

La trajectoire financière retenue et la saine gestion conduite depuis de nombreuses années permettent d'appréhender la loi de finances 2025, contraignante pour les communes et EPCI, avec sérénité grâce à des choix forts et cohérents de gestion.

L'ambitieux projet d'investissement sera poursuivi afin de favoriser les objectifs environnementaux, attendu par la population et générant l'amélioration du cadre de vie.

### I- La section de fonctionnement :

#### I-1 Les dépenses réelles

Les charges à caractère général et les charges de personnel enregistrent une évolution en lien avec le déploiement et la montée en puissance des politiques publiques portées par l'EPCI. Les atténuations de produits restent relativement stables, témoignant d'une continuité dans les mécanismes budgétaires en place. Les autres charges de gestion courante connaissent des ajustements en fonction des priorités et des engagements financiers de la collectivité. Par ailleurs, les charges financières suivent une tendance favorable, illustrant une gestion maîtrisée du coût de la dette.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 16,8 M€. Elles évoluent en valeur absolue de 0,86 M€ par rapport au budget primitif 2024, soit 5,43%.

Dépenses de Fonctionnement	BP 2024	Budget 2025	% évolution
011 Charges à caractère général	3 306 079,00	3 678 453,00	11,26%
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 835 427,00	2 041 617,00	11,23%
014 Atténuations de produits	8 561 317,00	8 964 058,00	4,70%
65 Autres charges de gestion courante	2 108 159,00	1 984 940,00	-5,84%
66 Charges financières	111 000,00	97 300,00	-12,34%
67 Charges exceptionnelles	0,00	20 000,00	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00	1 000,00	0,00%
<b>Total mouvements réels</b>	<b>15 922 982,00</b>	<b>16 787 368,00</b>	<b>5,43%</b>
023 Mouvements entre sections	2 118 217,00	1 465 663,85	-30,81%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00	1 198 353,15	-0,14%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>19 241 199,00</b>	<b>19 451 385,00</b>	<b>1,09%</b>

Le chapitre 011, pour les charges à caractère général est en augmentation par rapport à l'exercice précédent car les coûts des nouveaux marchés de collecte et les assurances ont fortement augmentés, respectivement de 7.3% (200 K€) et 327% (32 K€).

Par ailleurs, la collectivité a fait le choix d'externaliser un bon nombre de prestations qui permettent de gagner en efficacité tout en assurant un contrôle rigoureux des coûts et de la qualité des prestations fournies.

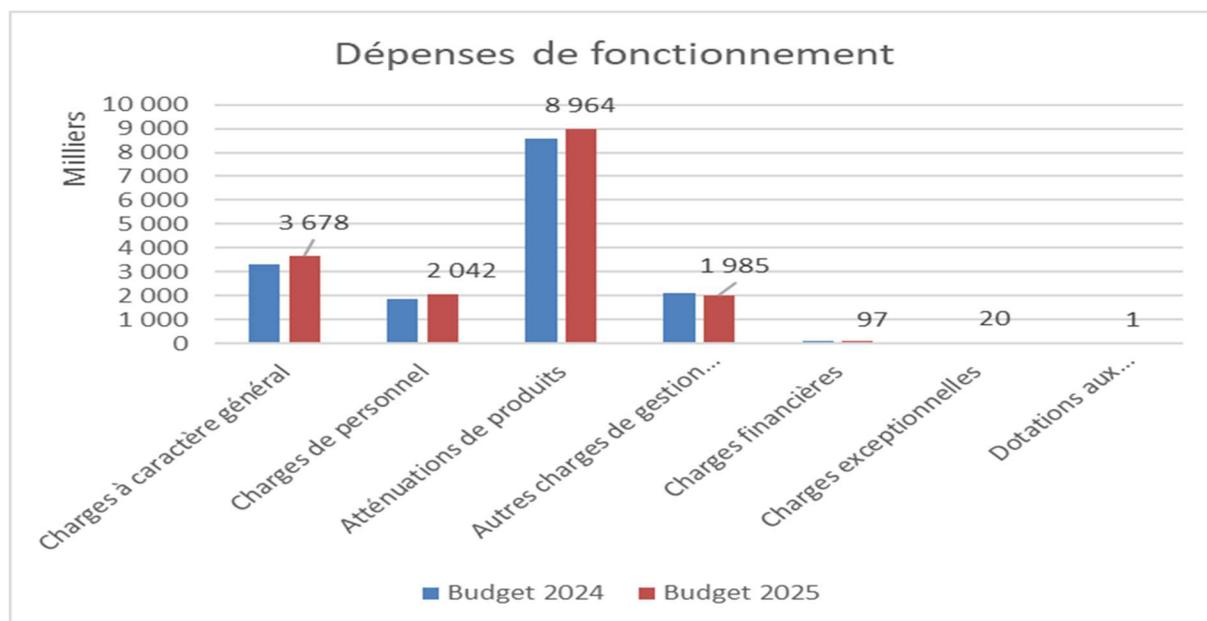
Le chapitre 012, relatif aux frais de personnel, est également en augmentation par rapport au budget 2024, car les inscriptions budgétaires 2025, prennent en compte les collaborateurs arrivés en cours d'année 2024 et l'augmentation du taux de cotisation CNRACL prévu dans la loi de finances 2025.

Le chapitre 014, portant sur les atténuations de produits augmente de 4,70% pour prendre en compte la mesure « DILICO » (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales), issu de la loi de finance 2025. Les autres fonds versés dans ce chapitre restent sensiblement identiques aux exercices précédents.

Le chapitre 65 portant sur les autres charges de gestion courante, enregistre une baisse de 5,84%, malgré une hausse des participations au syndicats de rivières, car la prévision de la contribution à verser au SMDO baisse de 63 000 €. Par ailleurs, les prévisions budgétaires 2025 ont été ajustées aux consommations de 2024.

Les chapitres 66-67-68 relatifs aux charges financières, charges exceptionnelles et dotations :

En l'absence de nouveau recours à l'endettement, les intérêts de la dette poursuivent leurs baisses. Les charges exceptionnelles et dotations sont provisionnées pour permettre de prendre en charge d'éventuels besoins nouveaux au cours de l'exercice.



## I-2 Les recettes réelles

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population et aux entreprises (halte-garderie itinérante, locaux du quartier Ordener, container pour les déchets des entreprises). Les recettes sont également issues des impôts locaux et dotations de l'Etat, des subventions de nos divers partenaires.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en très légère augmentation de 0,96% par rapport à 2024 soit +0,18 M€ en valeur absolue.

	<b>BP 2024</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>% évolution</b>
013 Atténuations de charges	21 232,00	20 400,00	-3,92%
70 Produits des services et des domaines	377 000,00	433 600,00	15,01%
73 Impôts et taxes (compensations TH CVAE)	4 971 936,00	4 763 000,00	-4,20%
731 Fiscalité locale	9 056 737,00	9 272 228,00	2,38%
74 Dotations, subventions et participations	4 777 294,00	4 889 131,00	2,34%
75 Autres produits de gestion courante	25 000,00	35 500,00	42,00%
<b>Total mouvements réels</b>	<b>19 229 199,00</b>	<b>19 413 859,00</b>	<b>0,96%</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	37 526,00	212,72%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>19 241 199,00</b>	<b>19 451 385,00</b>	<b>1,09%</b>

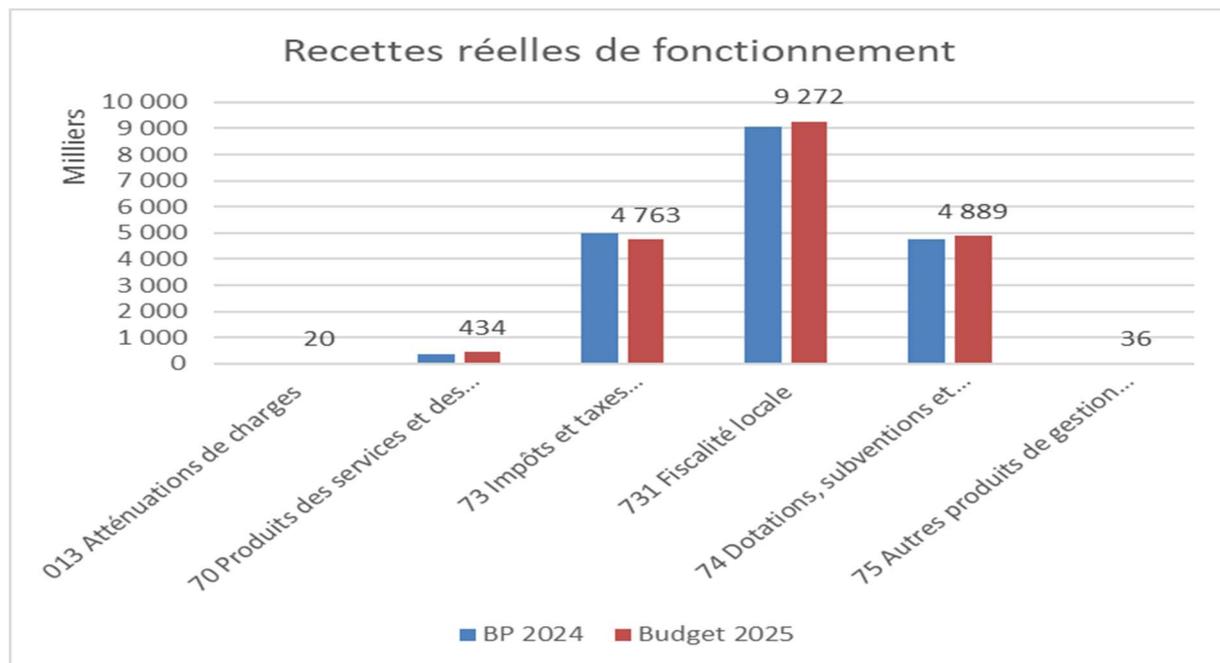
Les recettes réelles de fonctionnement constituent le socle financier de la collectivité, garantissant le financement des dépenses courantes et la mise en œuvre des politiques publiques. En 2024, elles enregistrent une progression par rapport à l'exercice précédent. Cependant, l'année 2025 marque une stagnation, avec une estimation à 19 413 859 €, traduisant une absence de dynamisme des ressources, notamment en raison du gel de la fraction de TVA destinée à compenser la suppression de la taxe d'habitation (TH) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au chapitre 73.

Aucune augmentation de la fiscalité n'est inscrite au budget comme les années précédentes, seul l'actualisation des bases fiscales permet d'avoir une augmentation des ressources du chapitre 731.

Le chapitre 74 portant les dotations de l'Etat et les subventions se maintient par l'apport de participation de nos partenaires sur les différentes compétences portées par la CCSSO.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) enregistrent une évolution contrastée, depuis quelques années comme le démontre les inscriptions budgétaires 2024 et 2025. Cette augmentation traduit une certaine volatilité des recettes liées à l'exploitation du domaine public et des prestations de services, qui peuvent varier en fonction de la conjoncture locale et des choix de gestion.

Les produits des chapitres 013 et 75 restent marginaux au sein du budget 2025 et portent les remboursements d'indemnités journalières et les participations perçues au titre du recyclage des verres et de la communication autour du tri et du recyclage.



## II- La section d'investissement :

### II-1 Les dépenses réelles

Le volume des investissements réels prévus est de 12,4 M€, en augmentation par rapport au budget 2024, car de nombreux projets sont, depuis fin 2024 en phase de travaux, dont une partie d'entre eux se trouvent dans une enveloppe opérationnelle déclinées ci-dessous.

Dépenses d'investissement	Budget +RàR 2024	Budget 2025	Reste à Réaliser	Total 2025	% évolution
16	301 000,00	286 000,00		286 000,00	-4,98%
20	543 954,33	722 900,00	86 097,98	808 997,98	48,73%
204	2 468 870,47	1 905 998,98	1 912 620,26	3 818 619,24	54,67%
21	1 347 337,88	523 235,00	11 297,79	534 532,79	-60,33%
23	1 094 008,00	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	101,10%
27	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	-
45411	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	-
<b>total mouvements réels hors opérations</b>	<b>5 755 170,68</b>	<b>5 688 133,98</b>	<b>2 010 016,03</b>	<b>7 698 150,01</b>	<b>33,76%</b>
040	12 000,00	37 526,00	0,00	37 526,00	212,72%
041	0,00	204 000,00	0,00	204 000,00	-
opérations :					
19 - Etude programmation faisabilité d'une piscine	160 000,00	348 900,00	97 277,04	446 177,04	178,86%
25 - Réhabilitation bâtiment 6 quartier Ordener	180 242,53	179 104,89	1 311,18	180 416,07	0,10%
29 - Terrains Familiaux Locatifs	40 000,00	112 650,70	125 225,40	237 876,10	494,69%
30 - Eclairage ZAE	45 371,88	30 000,00	0,00	30 000,00	-33,88%
31 - Aménagement des voies cyclables	1 260 656,40	2 210 001,00	20 061,25	2 230 062,25	76,90%
32 - Office de tourisme	200 000,00	320 059,00	0,00	320 059,00	60,03%
33 - Construction MAM	150 000,00	1 080 000,00	59 871,83	1 139 871,83	659,91%
34 - Liaison ferroviaire	51 272,00	77 974,00	6 511,00	84 485,00	64,78%
<b>total dépenses</b>	<b>7 854 713,49</b>	<b>10 288 349,57</b>	<b>2 320 273,73</b>	<b>12 608 623,30</b>	<b>60,52%</b>

Le pôle technique et grands projets :

Le centre aquatique : La procédure d'appel d'offre restreint va débiter à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, avec une remise des offres pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025. Les candidats autorisés à concourir dont l'offre n'aura pas été retenue percevront une indemnisation. Les frais de d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les indemnités aux candidats sont inscrits pour 348 900 €.

La maison d'assistantes maternelles : les dépenses de maîtrise d'œuvre, de travaux et de contrôle sont prévues pour un montant total de 1 080 000 €.

Les voies vertes : Les études des phases 1 et 2 et la fin des travaux de la phase 1 des voies vertes sont inscrites pour un total de 950 001 €. L'éclairage public de la voie verte intramuros à Senlis est inscrit pour un montant de 350 000 €. Le budget nécessaire à la sécurisation des voies vertes sur les routes départementales 932A à Chamant et 1017 à Fleurines est inscrit pour 910 000 €.

Les aménagements des équipements relatifs aux gens du voyage : Le projet des terrains familiaux a eu 2 modifications majeures sur le projet initial. Ces modifications impactent fortement la rémunération du Maître d'œuvre qui nécessitera la mise en place d'un avenant au contrat pour définir sa rémunération définitive.

Des travaux d'aménagement du terrain et de l'apport d'électricité sur le site de l'aire de grand passage sont inscrits.

Les dépenses de ces deux projets sont estimées à 382 651 €

Le quartier Ordener : L'installation de la fibre indépendante de la ville, la modification d'une rampe d'accès au bâtiment 6, le remplacement des contrôles d'accès aux bâtiments 1 et 6, la signalétique et autres aménagements sont inscrits pour un montant total de 179 105 €.

Les zones d'activités :

- La première phase des travaux d'accès à l'extension des portes de Senlis sont prévus pour 1 151 500 €.
- Les travaux de remise en état de l'éclairage public des portes de Senlis sont inscrits pour 30 000 €.
- Les travaux et études de la zone d'activités du Poteau sont inscrits pour un total de 1 151 500 €.
- Des études pour la zone d'activités Senlis Sud Oise sont estimées à 96 500 €.

Les travaux réalisés d'office : La Commune de Fleurines a donné son pouvoir de police à la Communauté de Communes pour gérer une habitation menaçant de péril. Des travaux de mise en sécurité sont inscrits pour 40 000 €. Les recettes qui pourront être perçues par la vente du bien, si nécessaire, sont de même montant.

Le pôle transition écologique et environnement :

Le PCAET : Les études pour la mise en place d'aires de co-voiturage sur les différents villages volontaires seront réalisées pour 30 000 €. Le déploiement de bornes IRVE est inscrit pour 145 000 €. L'achat de matériel pour les animations avec le tiers lieu et d'études pour des projets à venir est estimé à 40 000 €.

Les déchets : De nouveaux points d'apports volontaires de verres seront installés à Montépilloy pour 20 000 €. Des bacs et des points d'apports aériens pour les verres seront renouvelés pour un total de 80 000 €.

La préparation de la prise de compétence Eau et Assainissement : Le schéma directeur de l'eau potable est inscrit pour 240 000 €.

L'aménagement : Des participations aux travaux de l'OPAH RU et au Programme d'Intérêt Général de l'habitat sont inscrits pour 75 000 €. Des crédits pour acquérir des terrains pour la préservation agricole et pour le développement économique à venir, (hors acquisition EPFLO) qui pourront être mis en réserves foncières, sont inscrits à hauteur de 150 000 €. La dépense liée au projet de liaison ferroviaire est inscrite pour 77 974 € conformément à la convention signée en mai 2024.

Le pôle enfance, jeunesse et solidarité :

La halte-garderie itinérante : Afin de renouveler les mobiliers et matériels pour la halte-garderie itinérante, la somme de 5 000 € est inscrite.

Le relais de la petite enfance : Des modules de motricité et des appareils d'électroménager seront renouvelés pour 1 000 €. L'acquisition d'étagères pour le rangement dans le nouveau hangar sera effectuée pour 1 500 €.

La Maison France Service Itinérante : L'aménagement du camion pour accueillir les administrés sera réalisé pour un montant 7 000 €.

Le pôle développement économique et attractivité du territoire :

Le tourisme : un fonds de concours pour la scénographie du projet Voyage au temps des premiers rois de France est inscrit pour 100 000 €. La mise en place de panneaux portant sur les bornes Armoriés est inscrite pour 15 000 €. Le solde des travaux de l'Office du tourisme est inscrit pour 320 059 €.

Le pôle administration générale :

La Communauté de communes Senlis Sud Oise maintient son engagement en faveur de la politique des fonds de concours, qui continue de soutenir les communes dans leurs démarches de développement local. Leur montant en 2025 sera de 1 730 999 € correspondant aux sommes non conventionnées en 2023-2024 et au montant attribué pour 2025 selon les termes des délibérations prises en 2023 et 2024.

Le remboursement de la dette est estimé à 286 000 €. Le versement d'un dépôt de garantie est inscrit pour le hangar à hauteur de 10 000 €. Ainsi que le renouvellement de matériel pour 37 920 €

## II-2 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9,7 M€. Le tableau ci-dessous présente la répartition par chapitre budgétaire :

Recettes d'investissement	Budget +RàR 2024	Budget 2025	Reste à Réaliser	Total 2025	% évolution
10	35 000,00	500 000,00	85 609,00	585 609,00	1573,17%
13	1 004 400,00	240 280,00	48 980,63	289 260,63	-71,20%
16	2 997 422,49	7 753 850,22		7 753 850,22	158,68%
20	0,00			0,00	-
21	0,00			0,00	-
23	0,00	2 317,90	0,00	2 317,90	-
45412	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	-
<b>total mouvements réels hors opérations</b>	<b>4 036 822,49</b>	<b>8 536 448,12</b>	<b>134 589,63</b>	<b>8 671 037,75</b>	<b>114,80%</b>
021	2 118 217,00	1 465 663,85		1 465 663,85	-30,81%
040	1 200 000,00	1 198 353,15	0,00	1 198 353,15	-0,14%
041	0,00	204 000,00	0,00	204 000,00	-
opérations :					
21 - Réhabilitation bâtiment 1 Ordonner	0,00	0,00		0,00	-
31 - Aménagement des voies cyclables	499 674,00	378 168,55		378 168,55	-24,32%
33 - Construction MAM	0,00	691 400,00		691 400,00	-
<b>total recettes</b>	<b>7 854 713,49</b>	<b>12 474 033,67</b>	<b>134 589,63</b>	<b>12 608 623,30</b>	<b>60,52%</b>

En premier lieu, le FCTVA constitue une ressource essentielle, avec une dotation de 500 000 euros. Ce fonds de compensation vient alléger la charge financière des investissements réalisés par la collectivité.

Parmi les subventions, le département apporte une aide de 227 250 euros pour les voies cyclables, et alloue 300 000 euros pour les travaux et aménagements du projet MAM. L'État, via le FNADT, soutient également ce projet avec un financement de 305 000 euros.

D'autres contributions viennent renforcer cet accompagnement, notamment une dotation de soutien à l'investissement local de 150 919 euros pour les voies cyclables, ainsi qu'une participation de 30 000 euros de CITEO pour l'acquisition de points d'apport volontaire (PAV).

Le projet MAM bénéficie en outre d'un soutien de la CAF, avec un financement de 86 400 euros, tandis que le programme LEADER apporte une subvention de 18 280 euros pour le projet Rosalie scolaire.

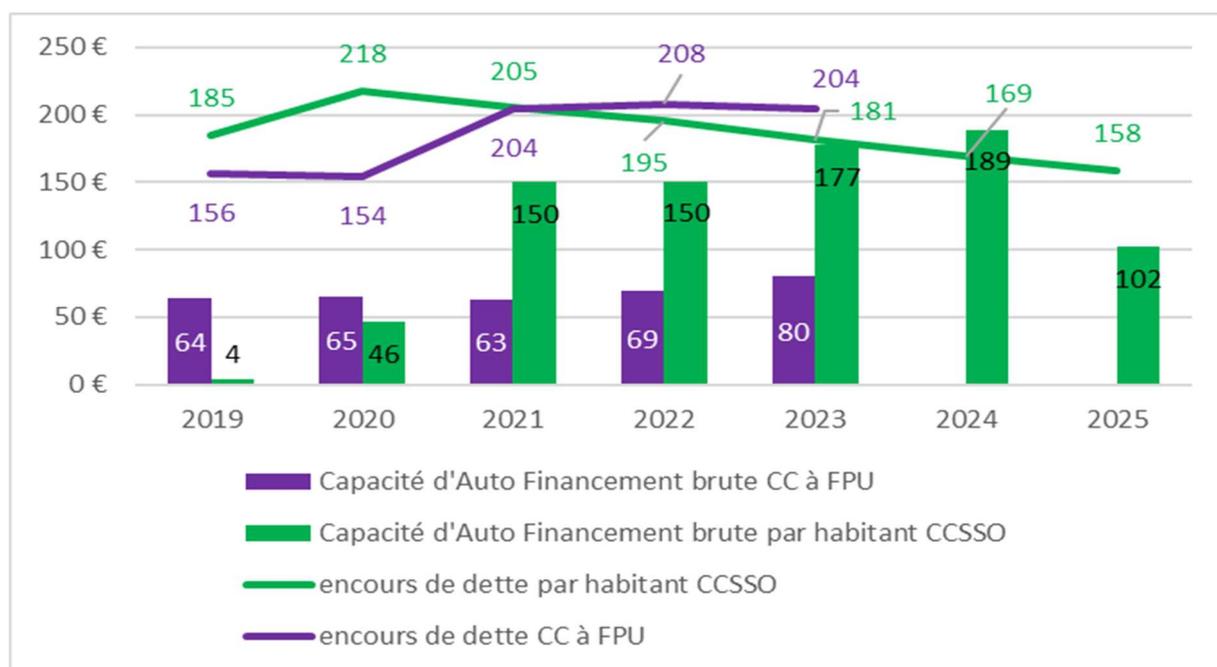
Le schéma directeur de l'eau bénéficiera d'une subvention de 192 000 euros représentant 80% de la dépense.

L'autofinancement prévisionnel de 1,5 M€, avec les amortissements de près d'1,2 M€ contribuent à l'équilibre de la section. Dans l'attente des résultats de l'exercice précédent, un emprunt est inscrit à hauteur de 7,7 M€.

### III- La dette et la capacité de désendettement

L'encours de dette ne cesse de réduire d'année en année car aucun emprunt n'a été nécessaire depuis 2019 et jusqu'à présent, sans bloquer les projets d'investissement.

Ci-dessous un graphique portant sur la capacité d'auto-financement brute de la CCSSO (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) et sur son endettement par habitant (en vert), comparée aux autres communautés de communes à fiscalité professionnelle unique par habitant également (en violet).



L'encours de la dette de la CCSSO se compose de sept emprunts contractés auprès de divers établissements bancaires et financiers, dont la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Épargne, la Caisse Française de Financement Local et la Société Générale. Ces prêts ont été contractés sur des durées allant de 15 à 30 ans, reflétant des investissements à long terme, principalement orientés vers des infrastructures numériques, le très haut débit et des programmes d'investissement.

Sur le plan des taux, la CCSSO dispose de six emprunts sur sept à taux fixe, garantissant une meilleure prévisibilité des charges financières à long terme. Seul un emprunt est indexé sur le Livret A, impliquant une faible variabilité dans son taux d'intérêt.

### IV- Le budget annexe d'assainissement non collectif

Le budget annexe de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est autonome. Il prend en charge :

- Les contrôles des installations d'assainissement non collectif (notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur réhabilitation, leur fonctionnement, leur entretien...) qu'ils soient obligatoires ou facultatifs avec refacturation à l'utilisateur après service fait ;
- Les diagnostics initiaux réglementaires (DIR) qui permettent de contrôler la conformité des installations, leur bon fonctionnement ainsi que les éventuels entretiens à réaliser, financés par l'intercommunalité.

Pour répondre au principe de sincérité budgétaire, depuis le 1er janvier 2021, il est prévu l'inscription d'une quote-part du salaire annuel de l'agent en charge du suivi du SPANC soit 2 500 euros au 6218. Il est présenté le budget 2025

Chapitre dépenses	Budget 2024	Budget 2025
011 - Charges à caractère général	19 100	19 744
012 - Charges de personnel	2 500	2 500
<b>Total dépenses</b>	<b>21 600</b>	<b>22 244</b>

Chapitre recettes	Budget 2024	Budget 2025
70 - Produits des services	21 600	22 244
<b>Total recettes</b>	<b>21 600</b>	<b>22 244</b>